

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
10 juillet 2018
Français
Original : russe

**Lettre datée du 5 juillet 2018, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Fédération de Russie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint les bulletins d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne entre le 3 et le 5 juillet 2018 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) V. Nebenzia



**Annexe à la lettre datée du 5 juillet 2018 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Bulletin d'information du Ministère de la défense
de la Fédération de Russie concernant l'application
du mémorandum sur la création de zones de désescalade
(3 juillet 2018)**

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

La situation dans les zones de désescalade est jugée stable.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé huit violations, dans les provinces de Lattaquié (7) et de Hama (1).

Le bureau turc n'a quant à lui recensé aucune violation.

**Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe
syrienne**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne n'a pas conduit d'opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève à 1 850.

Le poids total des cargaisons distribuées est de 2 710,36 tonnes.

Au cours des dernières 24 heures, une aide médicale a été apportée à 10 personnes.

Le nombre total d'habitants ayant bénéficié de soins médicaux s'élève désormais à 85 271.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, aucun accord de cessation des hostilités n'a été signé.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation s'est maintenu à 2 518.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.

**Bulletin d'information du Ministère de la défense
de la Fédération de Russie concernant l'application
du mémorandum sur la création de zones de désescalade
(4 juillet 2018)**

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

La situation dans les zones de désescalade est jugée stable.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 12 violations, dans les provinces d'Alep (6), de Lattaquié (4) et de Hama (2).

Le bureau turc n'a quant à lui recensé aucune violation.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne a conduit trois opérations humanitaires, qui ont permis de fournir, à chaque fois, 650 colis alimentaires, soit 2,8 tonnes de vivres, aux personnes dans le besoin des localités de Hamra (province de Hama), de Tat (province d'Alep) et de Yalda (province de Rif-Damas).

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 1 853.

Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 2 718,76 tonnes.

Au cours des dernières 24 heures, une aide médicale a été apportée à 211 personnes.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, aucun accord de cessation des hostilités n'a été signé.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation s'est maintenu à 2 518.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.

**Bulletin d'information du Ministère de la défense
de la Fédération de Russie concernant l'application
du mémorandum sur la création de zones de désescalade
(5 juillet 2018)**

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

La situation dans les zones de désescalade est jugée stable.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé huit violations, dans les provinces de Lattaquié (5), de Hama (1) et d'Alep (2).

Le bureau turc n'a quant à lui recensé aucune violation.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne a conduit une opération humanitaire dans la localité de Karak (province de Soueïda), qui a permis de distribuer 1 000 colis alimentaires, soit 4,3 tonnes de vivres, aux personnes dans le besoin.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 1 854.

Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 2 723,06 tonnes.

Au cours des dernières 24 heures, une aide médicale a été apportée à 18 personnes.

Le nombre total d'habitants ayant bénéficié de soins médicaux s'élève désormais à 85 500.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, aucun accord de cessation des hostilités n'a été signé.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation s'est maintenu à 2 518.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.